



**PUBLICATION D'UN PROJET DE CONCENTRATION NOTIFIÉ À LA COMMISSION DE LA CEMAC SUR  
LE SITE WEB DE LA COMMISSION DE LA CEMAC.**

La présente publication est faite, conformément aux dispositions du Règlement n°06/19 UEAC-639-CM-33 du 07 avril 2019, relatif à la concurrence et de ses textes subséquents, en particulier l'article 56 nouveau, du Règlement n° 000140 du 16 mars 2023, modifiant et complétant certaines dispositions du Règlement n°000350 du 25 septembre 2020 relatif à la procédure pour l'application des règles de la concurrence.

Les personnes et les entreprises intéressées disposent d'un délai de 14 jours, à compter de la date de la présente publication faite sur le site web de la Commission de la CEMAC, pour faire valoir auprès de la Commission, leurs observations écrites sur le projet de concentration décrit ci-dessous.

**PROJET D'ACQUISITION PAR CONOCOPHILLIPS DU CONTRÔLE EXCLUSIF DE MARATHON OIL CORPORATION**

Le projet d'acquisition susvisé a été notifié au siège provisoire de la Commission de la CEMAC à Malabo en Guinée Equatoriale le 26 juin 2024.

L'opération objet de cette notification consiste en l'acquisition par ConocoPhillips avec ses filiales contrôlées, de la société Marathon Oil Corporation ainsi que de ses sociétés affiliées contrôlées, par le biais de la fusion de Puma Meger Sub Corp., une filiale indirecte de ConocoPhillips.

À l'issue de l'opération envisagée, la société ConocoPhillips détiendra et contrôlera seule la société Marathon Oil Corporation.

L'acquéreur, la Société ConocoPhillips qui est active dans le domaine de la prospection, de la production et de la commercialisation de pétrole brut et du gaz et dont le siège est établi aux Etats-Unis d'Amérique, n'exerce pas d'activité dans un Etat membre de la CEMAC.

La cible, la Société Marathon Oil Corporation dont le siège est établi aux Etats-Unis d'Amérique, est active dans l'exploration, la production et la commercialisation du pétrole brut et du gaz, et exerce des activités au sein du Marché Commun de la CEMAC, en particulier en Guinée Equatoriale et au Gabon.

Le Commissaire,



**MBOGO Ngabo Seli**